LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 186, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS 42, Boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

VENDREDI 10 JANVIER 1930.

BUREAUX : ROUBAIX Téléph. 9-51 46, rue de la Gare, 46
TOURCOING Téléph. 9-85 8, rue Desurmont, 8

LA RECONSTITUTION TOUCHE A SA FIN

M. A. MALLARMÉ, Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, activera la liquidation du passé

M. A. Mallarmé, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux Publics, chargé des Régions Libérées, avait fait connaître, dès son arrivée au pouvoir, qu'il entendait mettre le point final aux travaux de reconstitution entrepris dès la cessation des hostilités.

En homme de réalisation et afin de donner une impulsion nouvelle aux opérations de liquidation définitive du passé, le sous-secrétaire d'Etat a décidé de réunir le 15 février, dans son cabinet, les préfets des départements atteints par la guerre, afin de leur donner ses directives.

A cet effet, M. A. Mallarmé vient d'adresser aux préfets des régions libérées, la circulaire suivante :

Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux publics

à Messieurs les Préfets des départements atteints par les événements de guerre.

I. L'œuvre de reconstitution étant dans son ensemble terminée, le problème qui se pose à l'Administration et au Gouvernement est désormais celui de la liquidation. Le Parlement a nettement marqué son intention de voir accélérer cette dernière phase de la tâche des services des Régions Libérées, et le Gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, entend, à cet égard, suivre une politique particulièrement active.

Il va de soi que pour aboutir à des résultats effectifs, une collaboration suivie de l'Administration centrale et des services départementaux est indispensable.

Un bon nombre d'opérations dépend, du reste, de l'activité propre des services départementaux et c'est ce qui donne un caractère prépondérant au rôle personnel des préfets.

Il m'a paru indispensable que, dans chaque département, on fît en quelque sorte le point, qu'on passât en revue les divers problèmes, qu'on étudiât les mesures nouvelles de nature à en hâter la solution, et que, au cours d'une conférence, l'ensemble de ces études fût discuté et mis au point, en vue de l'adoption des méthodes les plus fécondes.

J'ai décidé, en conséquence, qu'une conférence des préfets des départements atteints par les événements de guerre se réunirait à mon cabinet, *le 15 février prochain, à 15 heures.* Je vous prie de vouloir bien y assister.

M. André MALLARMÉ, Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics. (W. W. Ph.)

II. Pour donner aux travaux de cette conférence leur pleine efficacité, chacun des préfets établira, au préalable, un rapport d'ensemble sur la situation dans son département, sur les résultats qu'il se propose d'obtenir, sur les mesures qui lui paraîtraient utiles.

Ces rapports traiteront plus spécialement des questions suivantes :

1. Etat d'avancement de l'évaluation : Fonctionnement des organismes d'évaluation ; Mesures à envisager.
2. Etat d'avancement de la liquidation du remploi du paiement ; Fonctionnement des divers services intéressés ; Mesures à envisager.
3. Liquidation des coopératives.
4. Produits finis ; fonctionnement des organismes d'évaluation ; Mesures à prendre pour que les délais fixés par la loi soient respectés.
5. Personnel ; Situation des effectifs ; Effectifs nécessaires en 1930, et, s'il y a lieu, en 1931 ; Mesures prises ou à prendre pour assurer la réduction effective du nombre des agents, au chiffre strictement indispensable.
6. Questions diverses.

J'attache une importance spéciale à ce que ces rapports soient établis avec grand soin.

Signé : MALLARMÉ.

LES DRAMES DANS LA REGION

Le vieux chiffonnier de Laon a été assassiné par son amie, une fille de vingt ans

Arrêtée, celle-ci a fait un récit cynique de l'horrible crime qu'elle a commis et qui eut vraisemblablement le vol pour mobile.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Nous avons relaté, hier, l'horrible crime qui a été découvert au lieudit « le Mont Alouette », à Laon. Un chiffonnier quinquagénaire, qui vivait seul dans une maisonnette située en bordure de la route de Laon à Soissons, avait été retrouvé dans sa cuisine, assommé à coups de hache.

Mercredi, au cours de la nuit, une jeune fille, qui entretenait des relations intimes avec la victime et que l'on soupçonnait du crime, était arrêtée aux abords de la gare de Laon. Peu de temps après, elle avouait avoir assassiné le chiffonnier, son amant, à la suite d'une querelle de jalousie, déclara-t-elle, mais c'est plutôt pour le voler, croit-on avec raison.

Les amours d'un vieux chiffonnier

Devant le champ où sont déversées les ordures de la ville de Laon, au sommet d'un monticule qui surplombe la route de Laon à Soissons, s'élève l'humble maisonnette d'un chiffonnier, Pierre Baulès, âgé de 56 ans. Un brave homme, ce père Baulès, dit-on, employé à la maison Petiau, chargée de l'enlèvement des ordures ménagères, il ne travaille que le matin. L'après-midi, il s'adonne dans sa maison aux travaux de jardinage et à l'élevage de poules et de lapins.

Célibataire, le bonhomme avait une carrière amoureuse chargée. Le poids des années ne l'avait pas empêché de garder une humeur aventureuse et surtout lorsqu'il s'agissait de courir le cotillon et il ne s'en privait pas.

Au cours de l'année dernière, on lui avait notamment connu une forte passion pour une jeunesse de 20 ans, Andréa Foi, qu'il avait hébergée pendant une dizaine de mois. Andréa, certes, n'était pas une fidèle amie. Sa jeunesse folâtre s'accordait peu avec l'âge mûr de son amant. Jolie fille, aux succès faciles et nombreux, la vie joyeuse, elle quitta au mois de novembre le brave homme de chiffonnier pour aller filer de parfaites amours à Paris en compagnie d'un jeune marchand de glaces de Laon, un Italien dont les 21 ans s'harmonisaient mieux avec l'âge d'Andréa.

Le père Baulès se consolait du départ de son amie et de ses déboires sentimentaux, d'autant plus facilement que la volage personne avait emporté quelques souvenirs, en l'occurrence, l'argent du chiffonnier, une montre et différents objets de valeur.

M. Baulès avait porté plainte, un mandat d'arrêt avait été décerné contre la jeune fille mais Andréa était loin et ne devait guère s'en soucier.

Un horrible spectacle

Dimanche dernier, la maison du père Baulès était restée close et personne n'avait aperçu le vieux. Lundi, le bonhomme n'alla pas à son travail, mais ses compagnons de la maison Petiau ne s'alarmèrent pas trop de son absence. Le mardi, le mercredi, pas davantage de Baulès. Cela parut tout de même inquiétant et on prévint les autorités.

Mercredi matin, à 10 heures, l'officier de paix Henri et l'inspecteur de police Piot se rendirent à la maisonnette de Mont-Alouette. Les volets étaient fermés. La porte était entr'ouverte. Deux chiens rôdaient dans la cour et férocement gardaient la demeure. Les policiers poussèrent la porte et dans la cuisine un horrible spectacle s'offrit à eux.

Aux pieds d'une petite table chargée d'une glace, d'un rasoir et d'un blaireau, le père Baulès gisait dans une mare de sang, la tête affreusement tailladée. Sa mort devait remonter à plusieurs jours. On put rapidement constituer le drame.

Baulès, vêtu de ses vêtements de travail, venait de se lever. Il devait être en train de se raser lorsqu'il avait été frappé violemment à coups de hache.

La hache, instrument du crime, se trouvait encore dans un angle de la pièce et portait de légères traces de sang.

Par qui avait-il été tué ? On ne devait pas tarder à l'établir, mais déjà on remarquait que le vol était dû être le mobile du crime, car la victime, sans être très riche, avait toujours quelque argent. On ne trouva que quelques pièces de menue monnaie.

Le Parquet de Laon, représenté par M. Testut, Procureur de la République et M. La Batut, juge d'instruction, se rendit sur les lieux, accompagnés de M. Caverois, commissaire divisionnaire et Maugard, inspecteur de la brigade mobile de Reims.

Une femme a passé

L'enquête menée assez rapidement a permis d'établir que samedi soir Baulès avait touché à la maison Petiau, sa paie s'élevant à 177 francs. On le vit ensuite dans un café de Semilly « Au Quartier Neuf ». Il n'était pas seul, une jeune femme l'accompagnait. Le couple but plusieurs apéritifs. Baulès alla ensuite acheter trois livres de pain, provision anormale pour un homme seul, puis plusieurs paquets de cigarettes, or il ne fumait jamais.

Il rentra ensuite chez lui, accompagné de la femme et... on ne le revit plus. Son amie, seule, se présenta dimanche matin au café du Quartier Neuf, elle prit plusieurs consommations, très calme, parla de choses diverses et s'en alla.

Or, d'après l'autopsie, Baulès a dû être tué dimanche matin, c'est-à-dire alors que son amie était encore chez lui. Qui était cette femme ?

Le crime cynique d'une fille de vingt ans

Le signalement que l'on donna de la jeune femme correspondait étrangement à celui d'Andréa Foi, l'ancienne amie du chiffonnier. Était-elle venue le retrouver ? Baulès lui avait-il pardonné sa fugue et l'avait-il recueillie ? La chose était possible, car la police de Laon, que les agissements d'Andréa, fille de mœurs légères, intéressaient vivement, avait eu connaissance de son retour dans la ville. La police se mit donc en campagne. On rechercha de côté et d'autre la jeune fille et mercredi soir, l'inspecteur Piot qui conduisait les recherches avec une rare diligence, après une sérieuse filature, réussit à mettre la main sur Andréa alors qu'elle déambulait avec une amie aux environs de la gare. L'inspecteur Piot aidé du commissaire Henri amena la jeune personne dans son cabinet.

Lire la suite en 2e page, ainsi qu'UNE TRAGÉDIE DE LA NEURASTHÉNIE, A HERGNIES.

CE QUE DOIVENT SAVOIR LES CONTRIBUABLES

DEGREVEMENTS D'IMPOTS

Les nouvelles dispositions fiscales applicables à partir de 1930

La loi du 29 décembre 1929, relative aux dégrèvements d'impôts apporte d'intéressantes modifications à la législation fiscale actuellement en vigueur.

Nos lecteurs trouveront, ci-après, les points les plus importants sur lesquels porteront ces changements :

Impôt sur les traitements et salaires

Le taux de 12 % applicable au revenu taxable est ramené à 10 %.

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

Les commerçants et industriels qui exploitent leur entreprise sans autre concours que celui de leur femme, de leurs enfants non mariés et d'un employé, et dont le bénéfice n'excède pas 10.000 fr., seront uniformément taxés d'après le tarif ci-après :

Bénéfice inférieur à 5.000 fr. = exemption d'impôt.
Bénéfice compris entre 5.000 et 7.000 fr. = 375 fr.
Bénéfice compris entre 7.000 et 10.000 fr. = 700 fr.

Impôt sur les bénéfices agricoles

Il sera fait application en 1930, dans la détermination du bénéfice imposable, du coefficient 4 pour les terres labourables et du coefficient 4 pour les bois industriels.

Du montant du bénéfice agricole ainsi déterminé, il sera procédé à un abattement de 500 fr. si le contribuable est marié et 500 fr. pour chacune des personnes à sa charge.

Le minimum d'exemption, après défalcation des abattements sus-énoncés, reste fixé à 2.500 fr.

Impôt général

L'abattement à la base de 10.000 fr. n'est pas modifié ; mais la déduction de 3.000 fr. précédemment accordée aux contribuables mariés ou veufs avec enfants mineurs, est portée à 5.000 fr.

En outre, tout contribuable aura droit à une déduction de 3.000 fr. par personne à charge autre que les enfants mineurs.

Pour les enfants mineurs, la déduction accordée est de 4.000 fr. pour le 1er, 5.000 fr. pour le 2e, 6.000 fr. pour le 3e et ainsi de suite, avec progression de mille francs à chaque nouvelle déduction.

Il est à noter également que les nouvelles dispositions admettent comme charges déductibles, les parents en ligne collatérale (oncle, cousin, etc.), infirmes et à la charge exclusive du contribuable.

EXEMPLE : Un contribuable marié, ayant à sa charge deux enfants mineurs, son beau-père infirme ou âgé de plus de 70 ans, sa tante infirme, ne sera imposé que si son revenu global est supérieur à 30.000 fr. :

Abattement à la base : 10.000 fr. — Femme : 5.000 fr. — Premier enfant : 4.000 fr. — Deuxième enfant : 5.000 fr. — Ascendant : 3.000 fr. — Collatéral : 3.000 fr. — Total : 30.000 fr.

En outre, les contribuables auront droit, sur le montant de l'impôt brut, à une réduction dont le taux sera déterminé comme suit :

1° Si le revenu net global (après défalcation des déductions pour situation et charges de famille) n'est pas supérieur à 30.000 fr., la réduction sera de 10 % pour chaque personne à charge jusqu'à la deuxième et 20 % pour chacune des autres à partir de la troisième ;

2° Si le revenu net global est supérieur à 30.000 fr., la réduction sera de 5 % pour chaque personne jusqu'à la troisième et 10 % pour chacune des autres à partir de la quatrième, sans que le montant total de la réduction puisse excéder 500 fr. par personne pour chaque impôt cédulaire et 3.000 fr. par personne pour l'impôt général.

Ces dispositions fiscales sont applicables à partir de 1930 (revenus de 1929).

FISCO.

::: NOTRE GRAND ::: CONCOURS DU PLUS GRACIEUX SOURIRE

2535 prix valant 151.500 fr.

La Liste des Lauréats

— (SUITE) —

Du 1258e au 1657e prix (suite) : Coffret parfumerie, valeur 26 francs.

1615e Mme RICQ Hubertine, rue de St-Amand, 60, à VALENCIENNES.
1616e Mme CONNART Eugénie, ruelle Hénville, 10, à ANNAPPES-LEZ-LILLE.
1617e Mme LEPAGNOT Léone, rue de la République, 48, à AVION.
1618e M. MARGOTTE Roland, rue de Thumesnil, 30, à LILLE.
1619e M. VAN DAMME Charles, rue du Capitaine Ferber, cité Lecocq, 24, à LILLE.
1620e M. GREBAUT Philibert, rue de la Gare, 39, à ANNEZIN.
1621e M. GALLOIS Raoul, rue Guillaume Wernier, 38, à FIVES-LILLE.
1622e M. HUGOT Henri, rue Carpeaux, 9, à AVION.
1623e M. POTTIER Henri, route d'Auchy, à HAISNES-LEZ-LA BASSEE.
1624e M. WINDIN Fernand, avenue Kemmel, 33, à PERENCHIES.
1625e Mme BOURGOIS Mathilde, cité Crombez, 278, à NOYELLES-GODAULT.
1626e Mme BAUDRY Palmyre, rue Jules Ferry 26, à LOOS-LEZ-LILLE.
1627e Mlle JOLY Marie, rue Blanquart, 75, à WALLERS.
1628e M. DELATTRE Maurice, rue des Festeux, 4, à BRUAY-EN-ARTOIS.
1629e M. VAN AS Georges, rue Dychem, cour Leclercq, 3, à LILLE.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un escroc détourna plus de 500.000 francs dans le Cambrésis

Me Lecat, avoué à Cambrai, a adressé au Parquet de Douai, une plainte contre le sieur P..., pour émission de chèque sans provision.

P..., ancien employé du Crédit Lyonnais, à Caudry, avait dû quitter son emploi, des irrégularités lui étant reprochées.

Il aurait escroqué 51.000 francs à M. Jean, coiffeur à Caudry et 9.000 francs au garçon de ce commerçant.

P... serait également visé par une autre plainte concernant une escroquerie aux dommages de guerre de 9.500 francs.

On ajoute que, bien que les plaintes aient été déposées il y a plusieurs jours, P... continue à faire des dupes et que le montant de ses escroqueries dépasse un demi million.

::: NOTRE CONCOURS DE LA PLUS GRANDE CURIOSITE DU MONDE

2537 prix valant 152.000 fr.

Parmi les nombreuses lettres que nous recevons avec les réponses au Concours de la Plus Grande Curiosité du Monde, il nous arrive une avalanche de poésies et de chansonnettes en un patois savoureux, de vœux, de félicitations et, pour éviter de mécontenter les uns au détriment des autres, nous nous voyons dans l'impossibilité de publier toutes ces missives ; il y aurait de quoi remplir plusieurs journaux.

Ces lettres, pourtant, auront tout le mérite de venir apporter une diversion au travail des scrutateurs.

LA PLUS BELLE ORIENTALE

Laila Loghi est la première reine de beauté élue des pays orientaux et sera également la première reine orientale qui participera au tournoi international de beauté qui aura lieu à Rio-de-Janeiro. Notre photo montre Laila Loghi élue « Miss Liban ». Son prénom Laila veut dire « Nuit du Liban ». (W. W. Ph.)

Un drame navrant de la misère à Guise

Une femme malheureuse s'est noyée avec ses 2 petits enfants

Nous avons annoncé dernièrement la disparition de Mme Vienne, née Cathrin Suzanne, 27 ans, couturière, domiciliée à Guise, rue de Villers, 38 et de ses deux enfants, l'aîné : Claude, âgé de 3 ans, et la cadette, Collette, âgée d'un an.

Il était à craindre une triple noyade, car Mme Vienne avait été vue pour la dernière fois le dimanche 29 décembre, vers 18 h. 30, dans la rue Sadi-Carnot, sans chapeau, pressant le pas, tenant son jeune bébé dans ses bras, l'autre à la main et se dirigeant vers l'usine.

Cette crainte s'est changée, hélas, en certitude.

Deux corps ligotés, un troisième qui, sans doute l'était également

En effet, le 8 janvier, vers 15 h. 30, M. Laplace, ouvrier de fonderie, demeurant à Guise, de passage à proximité du Champ de Courses (côté de la Gare), aperçu un corps flottant, accroché à une branche et vint faire immédiatement sa déclaration au Commissaire de police. Ce policier, accompagné de deux agents et de M. Risbourg, se rendit sur les lieux avec une camionnette.

Après quelques difficultés, le corps de la malheureuse femme fut ramené sur la berge ; son jeune enfant se trouvait attaché à elle à l'aide d'une cordelette et l'on croit que son aîné, dont le corps n'a pas encore été retrouvé était également lié de la même façon, quand elle se jeta à l'eau.

Les deux cadavres ont été ramenés à l'Hôpital, où une scène douloureuse se produisit quand M. Vienne vint les reconnaître.

Ajoutons que ces derniers temps, M. Vienne exerçait la profession de représentant de commerce, que ses affaires n'étaient pas des plus florissantes et que la gêne régnait dans le ménage ; son épouse, qui était en état de grossesse, jouissait de l'estime publique et, courageuse, passait une grande partie de ses nuits occupée à des travaux de couturière, pour subvenir aux besoins de la famille.

Un jeune homme écrasé par un camion à Bully-les-Mines

Un déplorable accident s'est produit à l'entrée de la cour de l'usine de produits chimiques des mines de Béthune à Bully-les-Mines.

M. Marc Senis, âgé de 18 ans, demeurant à Mazingarbe, entra en vélo dans la cour de ladite usine et ne vit pas arriver un camion qui le renversa. Relevé grièvement blessé le jeune homme fut transporté à la clinique des mines où il est décédé jeudi matin. Une demande a été faite à la Sous-Préfecture pour le transport du corps à Mazingarbe.

La première femme déléguée à la S.D.N.

Les juristes internationaux se préoccupent actuellement d'un problème assez ardu : La recherche de la nationalité de la femme mariée. Pour la résoudre une conférence spéciale, émanation de la Société des Nations, va s'en saisir le 12 mars prochain à La Haye. C'est Mlle Marcelle Renson, avocate, qui a été désignée par M. Hymans, ministre des affaires étrangères comme déléguée de la Belgique à la Commission de la S.D.N. Notre photo montre Mlle Marcelle Renson, la première femme déléguée par son pays à la S.D.N. (W. W. Ph.)

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

La nommée BERCHE Elodie, femme BARTHOLOMEUS, marchande de beurre à Leffrinckoucke, a été condamnée par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai (Chambre des Appels de police correctionnelle), en date du 13 décembre 1929 à 3 mois de prison, 5.000 francs d'amende et aux dépens, sur appel d'un jugement du Tribunal correctionnel de Dunkerque, en date du 10 juillet 1929, pour falsification de beurre par addition de 25 % de margarine et mise en vente, délit commis les 22 décembre 1928 et 12 janvier 1929.

La Cour a en outre ordonné que le présent arrêt, serait, par extrait, en première page, inséré aux frais de la condamnée dans les journaux : « La Dépêche », « L'Echo du Nord », « Le Réveil du Nord », « Le Progrès du Nord », « Le Cri des Flandres », « Le Nord Maritime », « L'Indicateur d'Hazebrouck », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 300 fr. et affiché au nombre de deux exemplaires, dont un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte de la Mairie de Leffrinckoucke, avec défense pendant une durée de sept jours, d'enlever les dites affiches.

Le tout par application des articles 1, 16 loi du 16 avril 1897, 7 loi du 1er août 1905, 194 du Code d'Instruction criminelle.

Vu :
Pour le Procureur Général,
Ch. FONTANGES.

Pour extrait conforme,
Pour le Greffier en Chef,
L. BIARANT,
Commis Greffier Assermenté.

LE DEUXIÈME GALA DE "RADIO-REVEIL" dans notre Auditorium

Il aura lieu demain, samedi

Notre deuxième concert de gala, organisé dans notre **Auditorium** — Hall moderne, rue de Paris, 186 à Lille, aura lieu demain, samedi, de 18 h. 30 à 19 h. 30.

De même que le premier, ce second concert a été organisé avec les plus grands soins, nous y convions cordialement le public en général et nos lecteurs en particulier. Ils pourront ainsi passer une heure fort agréablement.

Rappelons que les concerts de **Radio-Réveil** sont amplifiés grâce à notre nouveau poste perfectionné, installé par la grande firme de diffusion Radio L. L.

Demain, on pourra entendre : la Musique de la Garde Républicaine ; l'Orchestre Russian Balalaika, Mario Cazes et son orchestre, ainsi qu'un orchestre Jazz et des groupes musicaux, comportant d'une part : Violon, harpe et flûte et, d'autre part accordéon et banjo. La partie vocale n'a pas été négligée, elle sera intercalée entre les diverses exécutions musicales et comportera les noms d'Emma Liebel, de Saint-Granier et de Burnier. Programme tout à fait éclectique, on le voit, et que nous publierons demain en détail.

UN DRAME MYSTERIEUX DANS UN TAXI, A PARIS

A deux heures, hier matin, Boulevard Montparnasse, M. Max Kraysel, 49 ans, ingénieur, demeurant, 8, rue Frédéric-Bastin, a été atteint d'un coup de feu à l'abdomen au moment où il prenait place dans un taxi. Il est décédé en arrivant à l'hôpital Cochin.

Une femme et un homme qui l'accompagnaient ont été gardés à la disposition de la justice.

Un nouveau débat à La Haye sur la date d'échéance des paiements de l'Allemagne

La Commission des réparations allemandes a tenu, hier matin, une séance qui s'est prolongée jusqu'à 13 h. 30, pour procéder à une deuxième lecture du projet de protocole final d'application du plan Young. Elle a arrêté la rédaction définitive des articles, prenant acte :

1° De la volonté des puissances d'aboutir à un règlement définitif et complet des réparations ;

MM. Briand et Tardieu à leur sortie de la Conférence. (H. Manuel)

2° De l'engagement solennel du Reich de remplir ses obligations en conformité du plan Young.

Une longue discussion s'est ensuite instituée à nouveau, au sujet de la date de paiement des versements mensuels de l'Allemagne. M. Chéron a insisté en faveur de la fixation au 15 de chaque mois, en développant deux arguments nouveaux : 1° l'emprunt du Reich comporte des versements le 15 ; 2° l'armée française, pour le remboursement des marks d'occupation dé-